

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exigence de la parité est dangereuse en ce qu'il privilégie la sélection par le sexe et non par la compétence. C'est la raison pour laquelle cet alinéa est supprimé.